

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Band: 58 (1907)
Heft: 11

Rubrik: Chronique forestière

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de *Septoria parasitica* aux pousses et de *Trametes radiciperda*, aux racines, avaient un caractère absolument secondaire. Les groupes de hêtres, en mélange dans le peuplement, eurent le même sort, tandis que les pins et les weymouths, après avoir „botassé“ un certain temps, continuèrent à végéter; mais ils restèrent courts et ramassés: les racines de ces essences eurent beaucoup plus facilement raison des couches durcies du sol que celles de l'épicéa et du hêtre croissant près de la surface. (A suivre).



Chronique forestière.

Cantons.

Berne. M. Frund, de Delémont, est nommé inspecteur du XVIII^{me} arrondissement à Porrentruy. M. Fritz von Erlach, jusqu'ici inspecteur forestier cantonal à Stans, remplace M. Frund, comme adjoint à la direction des forêts, à Berne.

Soleure. M. Robert Glutz, assistant de la station centrale de recherches forestières, à Zurich, est nommé provisoirement adjoint de l'inspection cantonale des forêts, à Soleure.

Etranger.

France. *Congrès de la Société forestière de Franche-Comté et Belfort.*

Un de nos abonnés nous adresse un compte-rendu du dernier congrès de la Société forestière de Franche-Comté et Belfort, en nous priant de lui ouvrir nos colonnes. Etant donné les bonnes relations qui unissent nos deux sociétés et le fait que le Journal forestier suisse trouve chez nos voisins, un accueil de plus en plus favorable, nous nous empressons de faire droit au désir manifesté.

„ . . . Le 30 juin, se réunissaient à Grenoble, les membres de la Société forestière de Franche-Comté et Belfort qui se proposaient d'assister au Congrès de 1907.

Cette année, le groupe suisse était plus nombreux que d'habitude. Les cordiales et instructives réceptions de nos amis d'outre Jura attirent chaque année un plus grand nombre des nôtres; les anciens ne peuvent résister au désir de retrouver leurs aimables collègues français, et les jeunes se réjouissent de lier connaissance avec la société dont ils font partie.

Un chaleureux accueil, dont nous gardons un souvenir reconnaissant, nous était réservé par M. Bouvet, président de la société et par le comité de réception.

Le lendemain, dès 8 heures du matin, de nombreux congressistes se trouvent réunis dans la vaste salle de la Chambre de Commerce de

Grenoble, où doivent se traiter les affaires administratives de la société, et où, bientôt, nous entendons de nombreuses conférences et les travaux remarquables de MM. : Mathey, sur Surell et son œuvre, Tessier sur la distribution des essences forestières dans les Alpes occidentales; Mougin, sur le Régime pastoral.

Il est bien difficile de les résumer ici, car de tels travaux demandent à être lus en entier. Nous serions heureux, si cela était possible, de les voir publier dans le Journal.

Monsieur Tessier fait ressortir dans son intéressant travail l'influence du climat sur la répartition des essences. Il divise les forêts de la vallée de l'Isère en trois zones.

1° Une zone de plaines et de collines, xérophile, par affinité avec le climat méditerranéen (taillis de chêne blanc).

2° Une zone de montagnes périphériques, hydrophile par suite des précipitations qui se produisent en si grande abondance sur le pourtour du massif (futaies denses de hêtre et sapin).

3° Une zone de hautes montagnes du centre, xérophile par affinité avec la zone alpine des botanistes. (Futaies et pâturages boisés: Epicéa, Pin à crochets, mélèze et Pin cembro.)

Nous retrouvons d'une façon identique, la succession des deux dernières zones dans notre vallée du Rhône.

M. Mougin, nous donne un court aperçu historique du régime pastoral dans les Alpes de la Savoie, dès le XIV^{me} siècle à nos jours, d'où il ressort que les pâturages boisés et les pâturages ont de tout temps été surchargés de bestiaux (vaches, chèvres et moutons), et que les droits d'usage sur les pâturages communaux sont, en général, exercés presque uniquement par les gros propriétaires au préjudice des plus pauvres.

Bien qu'étant le chef du service des reboisements dans les Alpes de Savoie, M. Mougin nous donne à entendre qu'il n'est pas partisan de la forêt à outrance, et que là où le pâturage est à sa place, nous n'avons aucun intérêt à vouloir le boiser.¹

Notons, en passant, la jolie décoration de la salle, et la présence de notre drapeau fédéral au milieu des couleurs françaises; aimable attention du comité de réception, qui est bien faite pour nous aller droit au cœur.

L'allocution présidentielle, de M. Bouvet, fut une introduction aux intéressantes conférences entendues et aux belles excursions que nous allions faire dans les environs de Grenoble.

„Nous sommes venus ici“, dit-il, „pour admirer un pays justement renommé, pour y voir les plus beaux massifs forestiers de nos Alpes, „pour nous rendre compte de ruines causées par la déforestation et

¹ Ceux de nos lecteurs que cette question intéresse, trouveront un résumé du travail de M. Mougin, dans le Bulletin de la Société de Franche-Comté, septembre 1907.

„l'abus du pâturage, et enfin pour étudier les moyens employés avec
„succès depuis cinquante ans pour réparer le mal, en ramenant la
„végétation sur les pentes d'où elle a disparu, corrigeant et éteignant
„les torrents.“

M. Bouvet parle ensuite des sociétés scolaires forestières, qui continuent à se développer d'une façon réjouissante. Depuis le dernier Congrès, la société leur a distribué 103,775 plants et 41 kg de graines.

Après avoir donné un pieux souvenir aux morts de l'année, trop nombreux hélas! M. Bouvet passe la présidence à M. de Falletans, qui fait procéder aux élections annuelles.

La série sortante du comité est réélue à l'unanimité. M. de Falletans annonce, au milieu des acclamations, que le comité exécutif auquel appartient l'élection du président, a décidé de maintenir à la présidence de la société, M. M. Bouvet.

On aborde ensuite la discussion du projet de loi forestière, étudiée par la commission de législation de la société, présidée par M. le conservateur Deroye et dont un sociétaire suisse fait partie. Après une discussion mouvementée, la société adopte un projet très libéral, qui sera présenté aux Chambres françaises, en opposition à celui de M. le député David de St-Julien. Ce dernier projet, copie presque textuelle de notre loi forestière, a été trouvé trop sévère pour une première loi apportant des restrictions à la propriété forestière privée.

Enfin, il est décidé que le congrès de 1908 se tiendra dans la région de Vesoul. Nous sommes certains que les Suisses, s'y rendront avec empressement.

160 congressistes se trouvent réunis au banquet, présidé par M. Daubrée, Directeur général des eaux et forêts.

M. Bouvet ouvre la série des nombreux toasts, en levant son verre en l'honneur de M. le Directeur général des eaux et forêts, des autorités civiles et militaires grenobloises, des forestiers dauphinois, et du comité local qui n'a épargné ni sa peine, ni son temps, pour nous procurer un congrès instructif et plein d'agréments.

M. Mougenot, administrateur des eaux et forêts, porte en termes des plus aimables et vraiment trop flatteurs, la santé des collègues et amis suisses.

M. W. Borel, parlant au nom de ces derniers, boit à la prospérité de la société, en proposant un triple ban en son honneur.

33 pages du Bulletin de Franche-Comté et Belfort suffisent à peine à reproduire les faits multiples, scientifiques et autres, des quatre journées passées en excursions dans le Dauphiné et la Savoie. Nous devons renoncer à en donner un résumé, qui serait trop sec et trop peu vivant.

Nous nous arrêterons seulement, si vous le voulez bien, à la journée passée à la Grande Chartreuse.

De St-Laurent-du-Pont, les forestiers, juchés, en compagnie d'aimables et gracieuses congressistes, sur de grands chars à bancs, remontent le chemin de Fourvoirie, bordé d'ormes, de fayards, d'érables, de

frênes et de sapins superbes. qui nous conduit à cette magnificence qu'est la forêt de la Grande Chartreuse. Le couvent se montre superbe au milieu de cette nature grandiose. Pas d'affiches, pas d'hôtels à cinq étages ; rien que des prairies et de lacs. La solitude dans tout ce qu'elle a de grand et de beau !

Mais donnons vite des chiffres aux forestiers avides de renseignements précis.*

La forêt de la Grande Chartreuse, a été réunie au domaine de l'Etat dès 1790 (avant cette date elle appartenait à l'ordre des Chartreux, dont le monastère remonte à l'an 1080) elle a une *contenance* de 6599 ha. L'*altitude* de la forêt varie de 450 à 1750 m. Le hêtre et le sapin occupent principalement les parties basses et moyennes ; l'épicéa entre dans le mélange vers 800 m et constitue des peuplements purs à partir de 1400 m. La *répartition des essences* est la suivante : sapin 45 %, épicéa 25 %, hêtre et feuillus divers 30 %.

L'aménagement révisé de 1904—1906 donne, pour les 14 séries soumises au jardinage par volume (3862 ha) un *volume total inventorié* de 1,309,000 m³, soit en moyenne 338 m³ à l'ha. La *révolution* est, suivant les séries, de 150—180 ans. La *rotation* est de 20 ans dans toutes les séries. Le diamètre d'exploitation a été fixé de 50—60 cm, suivant les divisions.

On a trouvé un excès considérable de vieux bois, immédiatement exploitables, provenant de la trop faible possibilité que comportait l'aménagement précédent. La proportion des bois ayant atteint ou dépassé les diamètres d'exploitation représente le $\frac{1}{3}$ du volume total, soit environ 100 m³ à l'ha.

La *possibilité* est de 21,700 m³ (tiges et branches), soit 5,6 m³ à l'ha, correspondant à 1,65 % du matériel dénombré. Pour la série dite de Valombré, visitée par les congressistes, le volume moyen, à l'ha est de 480 m³, l'excédent des vieux bois est de 38.000 m³. La possibilité en produits principaux est fixée à 2528 m³, soit 7,45 m³ à l'ha.

Les chiffres sont plus éloquents que n'importe quelle description. Ils indiquent bien quel merveilleux massif forestier est la Grande Chartreuse.

Par suite des faibles possibilités établies par l'ancien aménagement, 1920 ha des 14 séries par volume n'ont été l'objet d'aucune exploitation depuis plus de 20 ans. Il a paru indispensable d'intervenir rapidement dans les massifs trop serrés ; pour cela il a été décidé d'assoir, concurremment avec les coupes jardinatoires par volumes, des coupes d'amélioration, dans le but exclusif de donner à bref délai aux peuplements les soins cultureux qu'ils réclament impérieusement.

Au point de vue financier, le résultat de la révision de l'aménagement, a été de doubler le rendement net de la forêt. Celui-ci, rapporté à la seule surface productive est de 35 fr. par ha et par an. Ce revenu semble faible ; il deviendra de plus en plus fort au fur et à mesure

* Ces notes sont un extrait de l'article publié dans le „Bulletin de Franche-Comté et Belfort“, Numéro de septembre 1907.

que le hêtre sera combattu et ramené à une proportion normale. En effet, le bois de hêtre, n'a dans ces régions qu'une valeur très faible : 6—7 fr. le m³ de bois de service sur pied ; le bois de chauffage, sur pied, est tout à fait sans valeur.

Nous ne voulons pas terminer cette brève relation, sans dire encore un chaleureux merci à nos hôtes de Grenoble, à notre dévoué président, et aux vaillants organisateurs du Congrès de 1907.

J. M.

Bibliographie

Ouvrages reçus.

Traité d'exploitation commerciale des bois, par *Alphonse Mathey*, inspecteur des Eaux et Forêts. — Tome deuxième et dernier, comprenant : Les bois de feu, de charbon, de papier et de défibrage ; les petits bois d'industrie ; bois ronds ou en grumes ; bois équarris, poutres, charpentes, traverses de chemins de fer ; les sciages ; bois de fente ; les petites industries forestières ; les grands emplois du bois ; produits accessoires. Un volume in-8° carré de XVI et 836 pages, avec 429 figures. Broché, franco, 20 fr. Lucien Laveur, éditeur, rue des Saints-Pères, Paris (VI^e).

Dans son premier volume, M. Mathey avait traité de la constitution, des défauts et des maladies des bois, de leur conservation, emmagasinage et traitements préservatifs, de l'exploitation et des transports des bois.

Le deuxième tome est d'abord un hommage rendu aux qualités merveilleuses des bois indigènes de la France, si souvent méconnus. Chose étrange : alors que partout on crie à la pénurie de bois d'œuvre, nous voyons casser sans pitié, jeter au bois de feu, déjà surproduit, une masse incroyable de petits charmes, aunes, tilleuls, hêtres, etc. qui tous pourraient être ouvrés à grand profit et devraient l'être. Aussi, l'auteur s'étend-il sur les emplois peu connus des petits bois et grumes de toutes essences.

Mais il ne suffit pas de connaître les aptitudes si variées de la matière ligneuse, il faut encore pouvoir et savoir la débiter au gré des exigences du commerce. L'auteur n'en laisse rien ignorer et donne sur les débits, l'outillage des scieries, encore si primitif dans la plupart des scieries françaises, les renseignements les plus précieux. Son ouvrage est une véritable encyclopédie des industries forestières, des emplois du bois et des industries accessoires. Il est clair, précis, documenté.

Les commerçants en bois le liront avec le plus grand profit, de même les forestiers de carrière et les propriétaires de forêts souvent embarrassés pour estimer des arbres dont la demande commerciale n'est pas courante.

Voici un extrait de la table méthodique des matières :

Livre premier. — Les bois de feu, de charbon, de papier et de défibrage. — Bois de chauffage ; charbon de bois ; bois à défibrer.

Livre II. — Les petits bois d'industrie. — Les petits débits ; étais de mines ; poteaux télégraphiques et supports électriques.

Livre III. — Bois ronds ou en grumes. — Définitions et généralités ; cubage des bois ronds et abattus ; classement des grumes ; demi-lunes.

Livre IV. — Bois équarris, poutres, charpentes, traverses de chemins de fer. — Généralités ; cubage des bois équarris ; classement des charpentes ; traverses de chemins de fer et de tramways ; châssis ; bois spéciaux.